

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (les « Actions Ordinaires Gratuites »)

Assemblée générale mixte du 30 juin 2025

Résolution n°21

AB Science

Société Anonyme

au capital de 665 858,80 €

3, Avenue George V

75008 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Audit et Conseil Union

Commissaire aux Comptes

17 bis, rue Joseph de Maistre

75876 Paris Cedex 18

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (les « Actions Ordinaires Gratuites »)

AB Science

Assemblée générale mixte du 30 juin 2025
Résolution n°21

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution de 6 000 000 actions gratuites existantes ou à émettre (les « Actions Ordinaires Gratuites ») avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et aux mandataires sociaux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation ne pourra excéder 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date d'émission des Actions Ordinaires Gratuites.

Si toutes les Actions Ordinaires Gratuites sont attribuées et qu'il s'agit d'actions nouvelles, il en résultera une augmentation du capital social de 60.000 euros.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Grant Thornton
Audit et Conseil Union

AB Science
Assemblée générale mixte du 20 juin 2025
Résolution n°21

Page 2 / 2

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration, s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans les délais réglementaires, le rapport du conseil d'administration ou les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 juin 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Olivier Bochet
Associé

Audit et Conseil Union
Membre de Kreston International

DocuSigned by:
Ali Smaili
A4C25C0FBE65481...

Ali Smaili
Associé